

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Population, Administration et Ressources N°08.06.2022.181

**Objet : Règlement relatif aux conditions de mise en location de la Salle des Fêtes communale -
Approbation**

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

POUVOIRS :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3.
- La délibération du Conseil Municipal n° 05.08.2021.21 en date du 6 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- La décision n° 2018-015 du 30 mars 2018 portant tarifs de la salle des fêtes communale.
- L'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 septembre 2022.

CONSIDERANT :

- La nécessité de réviser les modalités de location de la salle des fêtes située rue de la Pierre aux Pages visant à simplifier la gestion et le flux des demandes de locations.
- La nécessité d'élargir les temps de location en semaine en sus du week-end.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Règlement location de la Salle des Fêtes - Approbation

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 08-06-2022-181 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20220929-08-06-2022-181-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes peut être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'accueil de cérémonies et fêtes familiales, ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, et dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, en répondant à l'accueil du plus grand nombre.

Les modalités d'utilisation de cette salle doivent être définies afin que les mises à disposition à ces catégories d'utilisateurs se déroulent dans des conditions optimales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les modifications apportées au règlement d'utilisation de la salle des fêtes communale, présenté en annexe,

De revaloriser les tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2023, pour ce qui concerne la location de la salle des fêtes, comme suit :

TARIFS au 1^{er} janvier 2023			
	week end	*en semaine en journée	en semaine en soirée
	du vendredi 14h00 au lundi 9h00	du mardi au jeudi de 9h00 à 18h00	du mardi au jeudi au-delà de 18h00
	<i>jour férié inclus s'il se présente accolé au week end</i>	<i>En cas de location en journée, pas de location le soir</i>	
associations dont le siège se situe à Cléon (gratuite 1x par an)	130 euros	60 euros	120 euros
personnel communal habitant à Cléon	130 euros	120 euros	120 euros
cléonnais	260 euros	120 euros	120 euros
		*30 euros pour tous les utilisateurs en de décès	

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE les termes du règlement d'utilisation de la salle des fêtes communales joint en annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté portant tarification de sa location qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr